



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 33 du 30 Mars 2022

« PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis **le mardi 22 mars 2022** a été mis en place le nouveau portail « Mon compte FFF » en remplacement de « Mon espace FFF ». Contrairement à ce dernier, le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut en effet aller directement sur « <https://officiels.fff.fr> » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

AGRESSION SUR ARBITRE

Nous venons d'apprendre que notre ami et arbitre de Ligue Régional 2, Stéphane MERLIN, s'est fait agresser lors de sa rencontre de ce dimanche 27/03/2022 dans l'Isère.

Tout le corps arbitral (Bureau, Membres, Observateurs-Tuteurs et Arbitres) sont tous auprès de lui pour le soutenir et lui souhaitent beaucoup de courage et surtout un prompt rétablissement.

COULEURS DES MAILLOTS

AVIS AUX CLUBS :

Lors d'une rencontre de District Drôme-Ardèche de Football, quel que soit la compétition et le niveau, lorsque que les deux équipes ont la même couleur de maillot.....

C'est l'équipe recevant qui doit changer de maillot et non l'inverse.

CARTON BLANC APRÈS CARTON JAUNE

La C.D.A. vous rappelle que l'on peut mettre un **CARTON BLANC** après avoir mis un carton jaune.

Certains oublient cette règle qui peut avoir des conséquences comme match à rejouer si le club dépose une réserve technique.

Merci d'en prendre note.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, vous pouvez consulter le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Sans cet examen, la licence ne pourra pas être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier durant la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 02 & 03 avril 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désigné.

FINALES DEPARTEMENTALES U13 - LE 02 AVRIL 2022 - A PIERRELATTE

Vous trouverez la liste des arbitres convoqués ci-dessous :

Rendez-vous à 08h45 sur le complexe sportif de Pierrelatte.

Un mail sera envoyé individuellement à chaque arbitre pour le règlement ainsi que pour les modalités du fonctionnement.

NOM	PRENOM
BADAD	AMINE
BOUCHARD	AMANDINE
CAILLET	VALENTIN
CHEVECHIAN	MAIKE
FOURNIER	THIBAUT
GHEBBARI	JIMMY
MOUKANBOU	VINSY
TOUZOUKI	ZAKARIA

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas, en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre dont un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et qu'ils signent et clôturent également la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute (pour raison professionnelle ou autre), **vous devez impérativement en avvertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous

devez rédiger votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (ainsi que les horaires ou les terrains).

La C.D.A. vous préviendra de tout changement seulement à partir du vendredi soir après 20 heures.

(ATTENTION) INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end.

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District. Certains ne le font pas et cela pose des problèmes au désignateur.

Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer votre excuse par mail à la boîte mail arbitre ainsi qu'en copie Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

De plus, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

AVRIL 2022

- Samedi 09 avril :

Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (la journée).
au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

- . **HAUTERIVES GD SERRE** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 15/05/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- . **ST GERVAIS/ROUBION** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 10/04/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

COURRIER DES ARBITRES

- . **CHEVAL-ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant son 1^{er} arrêt de travail du 15/02/2022 plus dernière prolongation jusqu'au 04/04/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **BILLON Philippe** : Courriel nous adressant son attestation sur l'honneur de son absence du 20/03/2022 pour raison de santé. Lu et noté.
- . **GAYET Charlie** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 26/03/2022 (certificat médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **JOLIVALT Clément** : Courriel nous informant de son changement d'adresse E-mail. Lu et noté.
- . **PERGE David** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 31/05/2022 (certificat médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **CHAVES Hugo** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 29/03/2022 (certificat médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **COISSARD Stéphane** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 31/03/2022 (certificat médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **JOURDAN Mattéo** : Courriel nous justifiant de son absence du 19/03/2022 (certificat Médical). Lu et noté.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT